RÈGLEMENT

Vente aux enchères solidaire des maillots roses

BHNM × Belle&Rose · Octobre Rose 2026

Article 1 – Organisateur

La présente vente aux enchères solidaire est organisée par l'association **Bouillargues Handball Nîmes Méditerranée (BHNM)**, association loi 1901, dont le siège est situé 11 rue des maçons à Bouillargues , ci-après « le Club ».

Article 2 – Objet

Dans le cadre d'Octobre Rose, le Club met aux enchères les maillots roses portés par ses équipes en match. L'opération est menée au profit de l'association **Belle&Rose**, partenaire du Club depuis trois saisons.

Article 3 – Lots mis en vente

Les lots sont des maillots roses de match portés à trois reprises au cours de la saison 2026-2027 : deux matchs de l'équipe de N2 et le match Octobre Rose de l'équipe de D2. Chaque maillot est identifié par son numéro et, le cas échéant, le prénom de la joueuse qui l'a porté.

Les maillots sont vendus en l'état, avec les traces d'usage liées à leur port en compétition. Les photos présentées en ligne sont aussi fidèles que possible mais n'ont pas de valeur contractuelle.

Article 4 – Participation

La vente est ouverte à toute personne physique majeure ainsi qu'aux entreprises et associations. Les mineurs peuvent participer avec l'accord d'un représentant légal, qui s'engage alors en leur nom.

Pour enchérir, le participant remplit le formulaire en ligne mis à disposition par le Club, en indiquant des coordonnées exactes (nom, prénom, téléphone, adresse e-mail). Toute offre comportant des coordonnées fausses ou incomplètes pourra être écartée.

Article 5 – Déroulement des enchères

- **Ouverture :** **mardi 6 octobre 12h00**.
- **Clôture :** **31 octobre 2026 à 23h59**. Les offres reçues après cette heure ne sont pas prises en compte.
- **Prix de départ :** **25 €** par maillot.
- **Surenchère minimum :** 1 € au-dessus de la meilleure offre en cours sur le maillot concerné.
- **Affichage :** la meilleure offre en cours pour chaque maillot est affichée sur le site du Club. Le nom des enchérisseurs n'est pas publié.
- **Offre retenue :** seule l'offre la plus élevée est retenue pour chaque maillot. Une offre inférieure ou égale à la meilleure offre en cours, ou ne respectant pas le palier de 1€, n'est pas valable.
- **Égalité :** en cas d'offres identiques, l'offre reçue en premier (selon l'horodatage du formulaire) l'emporte.

Toute offre est ferme et engage son auteur. Un participant peut enchérir sur plusieurs maillots, en remplissant le formulaire une fois par offre.

Article 6 – Attribution et paiement

Les gagnants sont contactés par le Club par téléphone ou par e-mail dans les 48 heures suivant la clôture pour convenir des modalités de paiement afin de régler l'offre du maillot avant le 04 novembre 2026.

À défaut de paiement dans ce délai, le maillot est proposé à l'auteur de la deuxième meilleure offre, au montant de son offre, et ainsi de suite.

Article 7 – Remise des maillots

Les maillots sont remis aux gagnants lors du match du **7 novembre 2026** à **l'AGORA de Bouillargues à la fin du match contre Rennes**, à l'occasion d'un temps dédié. Les gagnants qui ne peuvent pas être présents peuvent convenir avec le Club d'un retrait ultérieur **ou d'un envoi à leurs frais**.

Article 8 – Utilisation des fonds

Pour chaque maillot, le prix de départ couvre le coût de fabrication du maillot supporté par le Club. **Tout montant au-delà du prix de départ est intégralement reversé à l'association Belle&Rose.** Le Club ne réalise aucun bénéfice sur cette opération.

Le montant total collecté et le montant reversé à Belle&Rose seront communiqués publiquement par le Club à l'issue de l'opération.

Article 9 – Fiscalité

L'achat d'un maillot constitue un achat avec contrepartie et non un don. Il ne donne pas lieu à la délivrance d'un reçu fiscal.

Article 10 – Données personnelles

Les données collectées via le formulaire (nom, prénom, téléphone, e-mail, montant de l'offre) sont utilisées uniquement pour l'organisation de la vente : contact des gagnants, paiement et remise des maillots. Elles ne sont ni cédées ni utilisées à des fins commerciales et sont supprimées au plus tard **3 mois** après la fin de l'opération.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à **communication.bhnm@gmail.com**.

Article 11 – Droit à l'image

La remise des maillots pourra faire l'objet de photos et vidéos diffusées sur les supports de communication du Club et de Belle&Rose. Les gagnants qui ne souhaitent pas apparaître sur ces images peuvent le signaler au Club avant la remise.

Article 12 – Modification ou annulation

Le Club se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler l'opération en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Il peut également écarter toute offre manifestement fantaisiste ou frauduleuse. Toute modification sera annoncée sur le site et les réseaux sociaux du Club.

Article 13 – Acceptation du règlement

Le fait d'enchérir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable sur le site du Club.

Article 14 – Contact

Pour toute question : **Baptiste Filipe** – **communication.bhnm@gmail.com** – 04 66 20 24 33.

Fait à Bouillargues, le 05/10/2026

